

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

11 Juillet 2023

Appel à candidatures 2023 pour la location du foncier agricole sur le Domaine départemental du Salagou *Terres arables*

Le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze constitue un ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable. Classé au titre de la loi des sites remarquables, ce territoire est reconnu pour ses paysages différenciés mais complémentaires, marqués par une présence forte de l'agriculture. Les activités agricoles assurent un rôle prépondérant dans la préservation de la mosaïque paysagère du site et contribuent à la conservation de la biodiversité méditerranéenne. La plaine agricole, grâce à sa mosaïque de cultures et ses nombreux corridors végétaux, constitue un paysage complexe et hétérogène, tandis que l'agropastoralisme maintient les espaces ouverts. Riche de sa biodiversité notable, le Grand Site porte l'animation de deux sites Natura 2000 pour ses populations d'oiseaux et de chiroptères.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze œuvre en faveur des principaux enjeux inscrits au sein du Projet Agroenvironnemental et climatique du Salagou :

- Soutien du pastoralisme et maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité
- Diminution de l'usage des produits phytosanitaires
- Maintien et développement des infrastructures agroécologiques
- Atténuation et adaptation au changement climatique

Depuis 2017, il est en charge du suivi du foncier sur le Domaine départemental du Salagou¹. L'objectif est d'assurer l'utilisation des terres agricoles départementales pour maintenir la qualité des paysages, conforter l'activité agricole et préserver la biodiversité.

IDENTIFICATION DE L'AUTORITE DELEGANTE

Nom et adresse officiels de l'autorité déléguante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT - Monsieur le Président du Conseil Départemental - Hôtel du Département – Mas d'Alco – 1977 avenue des Moulins – 34087 Montpellier cedex 4 – Tél : 04 67 67 67 67 - URL : <http://www.herault.fr>

Principale(s) activité(s) autorisant l'occupation : Services généraux des administrations publiques.

Structure chargée de la mise en œuvre de la procédure de publicité :

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE SALAGOU – CIRQUE DE MOUREZE - 11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault – Tél : 04.67.44.68.86 – URL : <https://www.grandsitesalagoumoureze.fr>

L'objet du présent appel à candidatures est la mise à disposition de **parcelles agricoles appartenant au domaine foncier départemental du Salagou** sous forme de conventions d'occupation du domaine public (CODP).

L'appel à candidatures est destiné prioritairement aux **exploitants agricoles** à titre principal.

¹ Le règlement du domaine départemental est disponible en ligne : <https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/wp-content/uploads/2020/10/Reglement-Domaine-departemental-du-Salagou1.pdf>



→ La liste des parcelles faisant l'objet de l'appel à candidature est disponible en annexe.

Terres arables – 7 parcelles (sur 9 ha)
Communes concernées : Liausson & Clermont l'Hérault

La mosaïque de milieux maintenue par une variété de cultures est garante de la richesse écologique et de la diversité paysagère. L'objectif donc étant de maintenir cette mosaïque et de diversifier le paysage agricole, l'appel à candidatures est ouvert à tout type de production agricole.

Chaque projet sera étudié attentivement par le jury de sélection. Seront privilégiés des projets qui participent à la diversité des cultures, à la création d'infrastructures agroécologiques et/ou la préservation de celles-ci...

Cependant, en attente d'un regard paysager sur l'intégration des cultures, le jury de sélection se réserve **le droit de ne pas retenir certaines candidatures**. Le jury de sélection peut ainsi estimer que les projets agricoles proposés – dans sa globalité ou en partie – sont inadaptés face aux nombreux enjeux du site. Ainsi, au vu de ce contexte, certaines parcelles pourront ne pas être attribuées malgré les demandes.

I. Modalités des conventions d'occupation

1. Clauses environnementales

Face aux enjeux agroenvironnementaux portés par le Grand Site et le site Natura 2000, le Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze et le département de l'Hérault souhaitent favoriser des projets agricoles cohérents par :

- L'implantation de cultures avec des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Ainsi, en accord avec le Département de l'Hérault, le Syndicat Mixte Salagou – Cirque de Mourèze intégrera des clauses environnementales aux conventions d'occupation adaptées à l'activité agricole mise en place.

Pour les parcelles en terres arables, la **certification HVE** de l'exploitation agricole est exigée, exception faite pour les exploitations ayant la **certification agriculture biologique**. Le **maintien des infrastructures agroécologiques** est obligatoire avec des règles de gestion.

2. Durée des conventions & redevance

La durée des conventions d'occupation du domaine départemental est établie en fonction de la nature de la parcelle :

→ Terres arables

Le candidat sélectionné se verra accorder une convention d'occupation du domaine public d'une **durée de 1 an, renouvelable 2 fois** par tacite reconduction. A l'issue de cette période, si l'occupation du sol est en accord avec le projet agricole présenté au jury de sélection, le candidat signera une **convention de 6 ans, renouvelable 1 fois** par tacite reconduction.

Les candidats sont informés que la mise à disposition des terrains entrainera le versement d'une redevance d'occupation. Son montant sera calculé en fonction de l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages de l'année N-1. Ce montant est également lié aux dispositions imposées par le statut de la domanialité publique et aux surfaces exploitables.

3. Information aux candidats

Les candidats sont au fait qu'il n'existe pas de bâtiment, d'équipements leur permettant de stocker engins, véhicules, matériel ou récolte.

Les candidats sont informés que leur candidature s'inscrit dans une logique paysagère et agroenvironnementale en lien avec le Grand Site.

Les candidats sont réputés avoir pris toute disposition nécessaire pour apprécier la nature, le contexte et les contraintes éventuelles des surfaces objet de l'appel à candidatures.

Une visite sur site avant candidature est vivement conseillée. Des visites sur site auront lieu en présence des techniciens du Grand Site, lundi 24 et mardi 25 juillet. Le détail horaire sera précisé en fonction des inscriptions.

Si vous souhaitez être présent(e), **veuillez-vous inscrire avant le 19 juillet** au plus tard en envoyant un mail à info@lesalagou.fr avec comme objet « Visite foncier agricole – domaine départemental du Salagou » et en précisant les parcelles que vous souhaitez visiter. Les modalités des visites vous seront communiquées ultérieurement.

II. Validation et choix des candidatures

Les projets seront analysés par un jury de sélection interne composé du Département, du Grand Site, des communautés de communes membres et des partenaires techniques (Chambre d'Agriculture de l'Hérault, CIVAM Bio 34, CEN, La Salsepareille et le Pays Cœur d'Hérault).

La valeur technique du projet sera déterminée selon les critères suivants :

- Par la contribution des parcelles départementales à participer à un **projet agricole cohérent**,
- Par la capacité à exploiter la parcelle en **prenant en compte les enjeux agro-environnementaux** portés par le Grand Site et Natura 2000,
- Par les **pratiques agricoles** mises en place et les **certifications**,
- Par le **statut juridique**, la priorité étant donnée aux jeunes agriculteurs et nouveaux agriculteurs puis aux exploitants à titre principal.

Les candidatures retenues ainsi que les conventions d'occupation du domaine public correspondantes seront ensuite validées par le Conseil départemental de l'Hérault.

III. Dépôt et éligibilité des candidatures

Il est demandé au candidat de remplir le **dossier de candidature ci-joint** et de joindre les **pièces justificatives** qui comprennent tout élément d'appréciation de la structure d'exploitation et du projet :

- Une pièce d'identité valide
- Une attestation MSA de moins de 3 mois (faisant preuve de votre statut juridique)
- Les pièces justifiant vos engagements MAEC, certifications et labels les cas échéants
- Une copie de votre dernière déclaration PAC avec mention de la SAU

Le dossier **complet** est à déposer au plus tard le **13 août 2023, 23h**

Par envoi électronique à l'adresse mail : info@lesalagou.fr en précisant « Candidature AAC 2023 » dans l'objet du mail

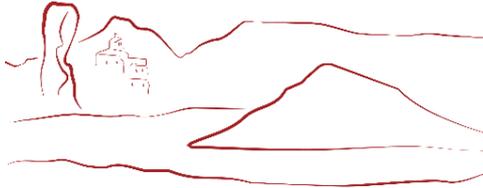
Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Syndicat mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane
34800 Clermont l'Hérault

Pour plus de renseignements, veuillez envoyer votre demande à : info@lesalagou.fr ou nous contacter par téléphone au **04 67 44 68 86** (auprès d'Anna Chaine ou de Julie Condé)

Annexe

- Dossier de candidature
- Cartographie et descriptif des parcelles



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Appel à candidatures 2023 pour la location du foncier agricole sur le Domaine départemental du Salagou Dossier de candidature – Terres arables

Le / La Candidat(e)

Nom de famille : Prénom :

Né(e) le Sexe : F H

Adresse :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone - Fixe : Mobile :

Mail :

Dénomination de l'exploitation (le cas échéant) :
.....

N° SIRET :

N° PACAGE :

Siège social (si différent de l'adresse du candidat) :
.....

Code postal : Commune :

Statut juridique :
 Individuel GAEC Cotisant solidaire Activité secondaire Autres :

Le cas échéant, précisez le nombre et le nom de chaque associé(e) :
.....

Date d'installation :

Dotation jeune agriculteur : OUI NON

Emploi sur l'exploitation : ETP

Départ/ Arrivée / Transmission prévu dans les 10 prochaines années :



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr



L'exploitation agricole

Foncier agricole

Surface totale exploitée (ha) :

SAU déclarée PAC (ha) :

En propriété (ha) :

En fermage (ha) - *précisez le type de contrat (bail, CODP, accord verbal, ...)* :

.....

Certification

Certification AB

HVE

Terra Vitis

Autres :

Modes de commercialisation (*ex - circuit long, vente directe, cave particulière ou cave coopérative, autoconsommation, ...*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Production agricole sur l'exploitation

Type de cultures	Nature des cultures <i>Précisez la rotation le cas échéant</i>	Surface (ha)	Pratiques mises en place <i>Fertilisation, irrigation, phytosanitaires, travail du sol, ...</i>
Cultures pérennes			
Grandes cultures			
Maraichage			
Production fourragère			
Autres :			



Matériel agricole à disposition de l'exploitation (ex – intercep, pulvérisateur, épandeur, herse...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet d'exploitation dans les six prochaines années (ex – agrandissement ou maintien ou diminution des activités, diversification des productions, évolution des pratiques...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

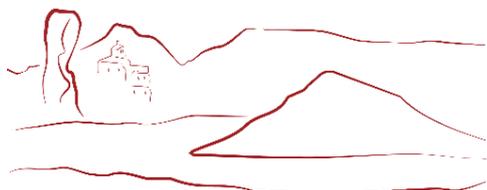
.....



Projet agricole envisagé sur les parcelles départementales

N° des lots concernés	Type de plantations	Plan de rotation des cultures <i>Le cas échéant</i>	Période prévisionnelle de plantation <i>Le cas échéant</i>	Pratiques agricoles envisagées <i>Ex- fertilisation, irrigation, phytosanitaires, travail du sol, ...</i>



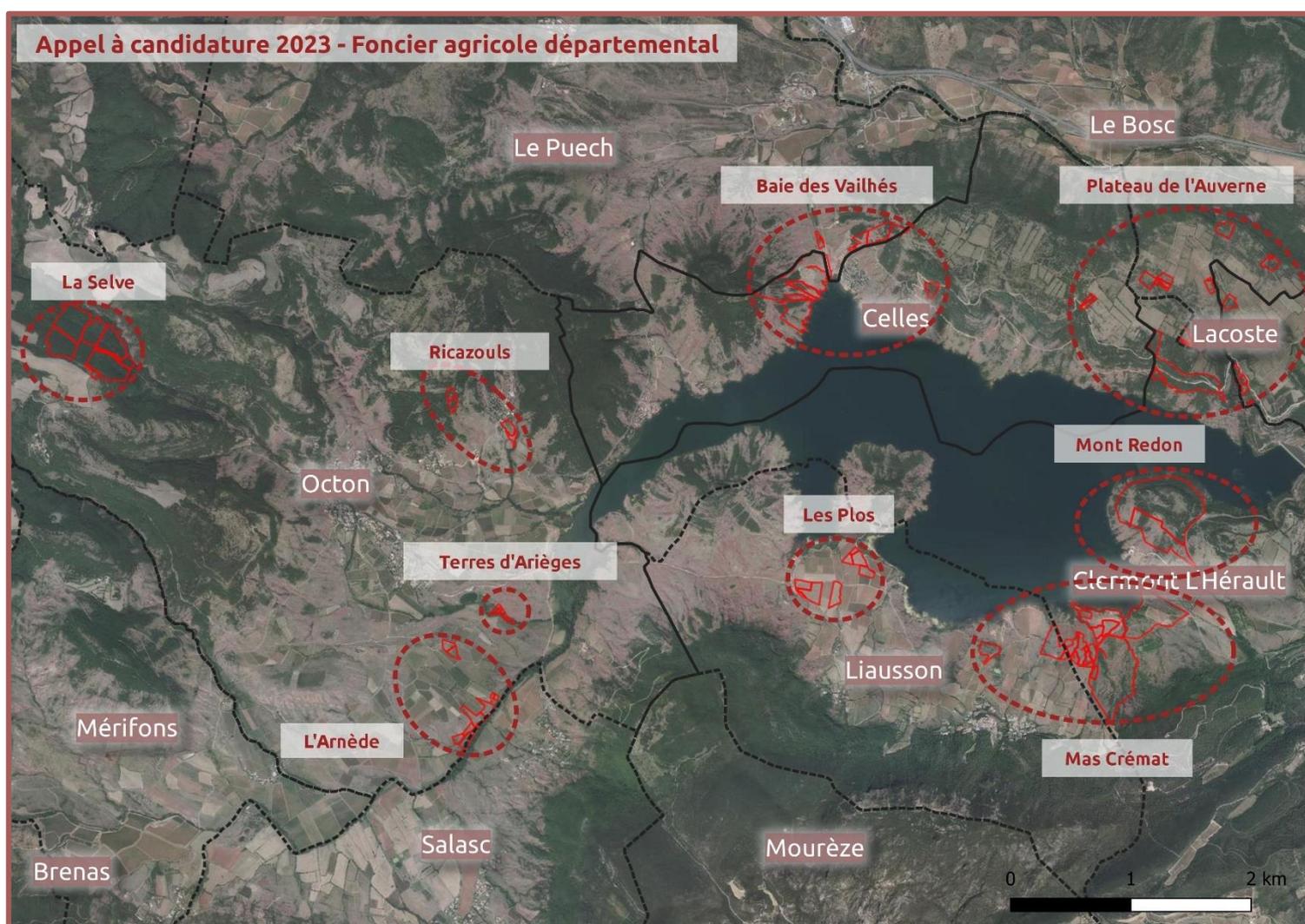


Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Appel à candidature 2023

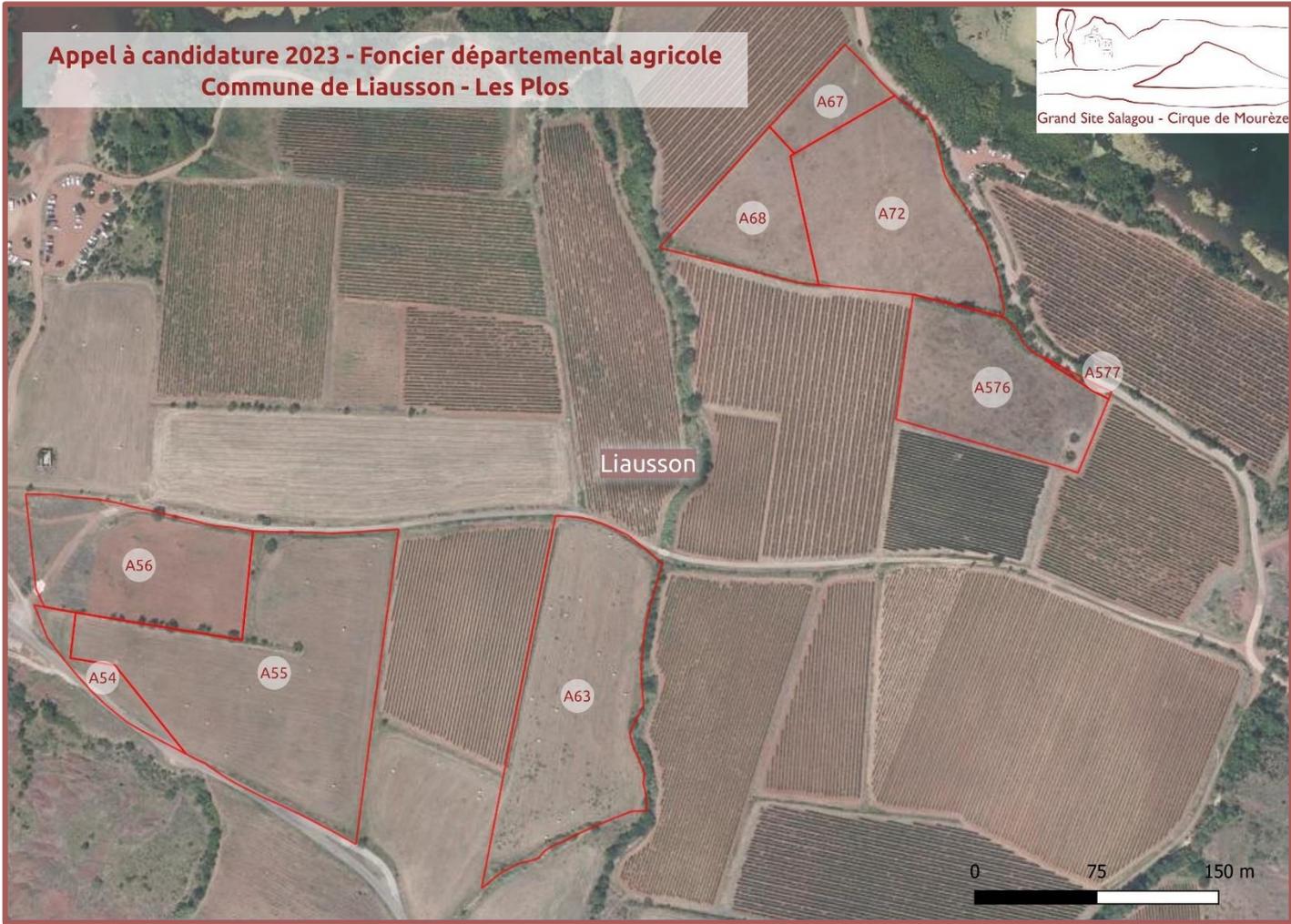
pour la location du foncier agricole
sur le Domaine départemental du Salagou

Cartographie – Terres arables

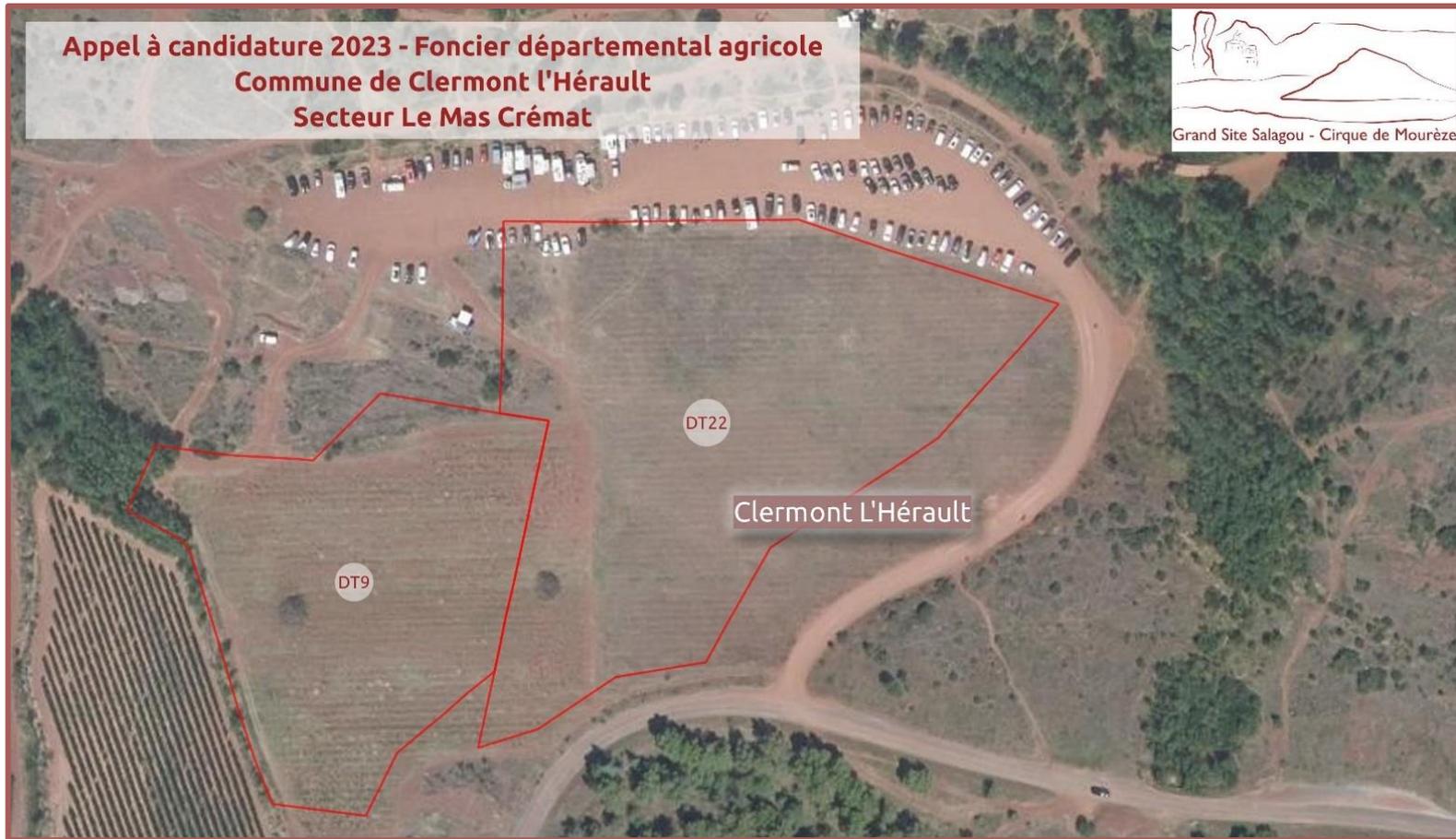


Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr





Lot	Commune	Numéro des parcelles	Superficie	Nature	Activité souhaitée	Rapide description
1	Liausson	A 67	2240	Terre arable	Toute production agricole	Terres actuellement cultivées en cultures annuelles
	Liausson	A 68	4890	Terre arable		
	Liausson	A 72	10630	Terre arable		
2	Liausson	A 576	8024	Terre arable		
	Liausson	A 577	156	Terre arable		
3	Liausson	A 56	9080	Terre arable		
4	Liausson	A 54	1690	Terre arable		
	Liausson	A 55	19960	Terre arable		
5	Liausson	A 63	14600	Terre arable		



Lot	Commune	Numéro des parcelles	Superficie	Nature	Activité souhaitée	Rapide description
6	Clermont l'Hérault	DT 9	6952	Terre arable	Toute production agricole	Terres en jachère
7	Clermont l'Hérault	DT 22	11187	Terre arable		



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
 11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
 04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr

